Commune de Notre Dame de Riez

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 Juillet 2018

Le neuf Juillet deux mil dix huit à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
BESSONNET Hervé Maire

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, DANIEAU Natacha, MIERZWA Michèle, NERAUDEAU Delphine, SIONNEAU Dominique, VRIGNAUD Béatrice, MM : COUSIN André, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LARRIGNON Dominique, MIGNE Hervé, POTIER Jocelyn, THUE Alain

Excusée ayant donné procuration : Mme SAINTURAT Corinne à Mme SIONNEAU Dominique
Absents : Mmes DILLET Sabrina, NEYRET Laurence, MM. DELEBARRE Maxime, SYRAS Teddy

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 03/07/2018
Date d'affichage : 03/07/2018

Acte rendu executoire
après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
le : 11/07/2018
et publication ou notification
du : 11/07/2018

A été nommée secrétaire : Mme MIERZWA Michèle

Les procès-verbaux des réunions du 26 mars et 28 mai 2018, n'ayant pas fait l'objet d'observation, ont été acceptés.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Comité de bassin Loire-Bretagne : motion de soutien
Installation d'une antenne relais ORANGE au Centre Technique Municipal
Personnel communal : création et suppression de 2 postes, modification du tableau des effectifs
Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) - année 2017

réf : 2018_07_01 - Comité de bassin Loire-Bretagne : motion de soutien
Le comité de bassin Loire-Bretagne et le conseil d'administration de l'Agence de l'eau élaborent le 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2019-2024.
La loi de finances 2018 introduit des changements tels que la diminution des recettes des agences de l'eau, l'augmentation de ses missions et le transfert de certaines dépenses de l'état vers l'agence de l'eau. L'impact des ces décisions va engendrer une diminution des aides de l'agence de l'eau.
Le comité de bassin s'est réuni le 26 avril 2018 pour examiner ces éléments et a adopté une motion.
Après avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :
- partage la motion du comité de bassion Loire-Bretagne adopté le 26 avril 2018.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018_07_02 - Installation d'une antenne relais ORANGE au Centre Technique Municipal

La Société ORANGE souhaite installer une antenne relais de téléphonie mobile au nouveau Centre Technique Municipal situé 140 route des Garateries sur la parcelle cadastrée section AD n°315.
L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture de la téléphonie mobile à l'ensemble de la Commune de NOTRE DAME DE RIEZ et de ses environs.
Informations techniques :
Hauteur entre 25 et 35 mètres
Emprise au sol : 50 m² maximum
La convention entre la Commune de NOTRE DAME DE RIEZ et ORANGE comprend les élémens suivants :
- durée : 12 ans avec prise d'effet à partir de la signature du bail,
- redevance : 1 500 € par an,
- revalorisation annuelle de la redevance : 1 %.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de cette convention et en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents :
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Société ORANGE dont le siège social est situé à PARIS (75015) 78 rue Olivier de Serres,
- DONNE son accord pour la mise en place d'un pylône de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section AD n°315 ,
- EMET un avis favorable à la création d'une autorisation d'implantation d'une durée de 12 ans avec une redevance annuelle de 1 500 € avec une augmentation de 1% par an,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

réf : 2018_07_03 - Personnel communal : création et suppression de 2 postes, modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.
Considérant l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire lors de la séance du 19 avril 2018,
Le Maire propose à l'Assemblée,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Le Conseil Muncipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE la création et la suppression des emplois sus-nommés,
MODIFIE le tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 09-07-2018

Adjoint administratif principal de 1ère classe	3
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	3
Adjoint technique	3
Adjoint d'animation	1
TOTAL	**12**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2018_07_04 - Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) - année 2017

Conformément aux articles L 921-2 et R 212-9 du Code de l'éducation, les instituteurs ont droit au logement ou à défaut à l'indemnité en tenant lieu.
Pour l'année 2017, le Préfet de la Vendée a maintenu le montant de l'Indemnité Représentative de Logement aux instituteurs au même niveau qu'en 2016 soit un taux de base à 2 186,40 € et un taux majoré à 2 733 €. Le Comité Départemental de l'Éducation Nationale a émis un avis défavorable à cette proposition.
Compte tenu qu'une enseignante est concernée par cette indemnité car elle a le grade d'institutrice contrairement aux autres enseignants qui ont le grade de professeur des écoles, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le montant attribué par le Préfet pour l'année 2017.
Le Conseil Municipal, émet, à l'unanimité, un avis favorable au montant attribué par le Préfet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Monsieur Yves GLACIAL informe les membres du Conseil de l'avancée des travaux du Centre Technique Municipal.
- Madame Dominique SIONNEAU informe les membres du Conseil des prochaines réunions de sa commission Association Jeunesse et Sports :
    - Le 11 juillet : réunion "Communication et Vie Associative",
    - Le 12 juillet : réunion "Organisation du planning des salles et préparation du forum des Associations",

puis rappelle aux membres du Conseil les dates des prochaines manifestations :

- le 16 juillet 2018 : vernissage de l'exposition Pilours,
- le 5 août 2018 : sardinade avec repas spectacle cabaret et feu d'artifice.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est programmée le 17 septembre 2018.

En mairie, le 11/07/2018
Le Maire
Hervé BESSONNET

MAIRIE DE NOTRE-DAME-DE-RIEZ (Vendée)